

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R Ê T

n° 222.074 du 15 janvier 2013

A. 199.728/VIII-7633

En cause : **PENAFIEL** Maximilien,
ayant élu domicile chez
M^e Caroline CARPENTIER, avocat,
avenue du Congo 1
1050 Bruxelles,

contre :

la Région de Bruxelles-Capitale,
représentée par le Gouvernement,
ayant élu domicile chez
M^e Jean-Paul LAGASSE, avocat,
place de Jamblinne de Meux 41
1030 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ÉTAT, VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête unique introduite le 4 avril 2011 par Maximilien PENAFIEL tendant, d'une part, à la suspension de l'exécution :

- " - de l'«Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination des membres du Collège d'urbanisme. - Erratum», publié au Moniteur belge du 3 février 2011, et non notifié au requérant à ce jour;
- de la décision au moins implicite de l'administration, de date inconnue, de retirer la nomination du requérant en qualité de membre du Collège d'urbanisme, non notifiée à ce jour",

et, d'autre part, à l'annulation de ces décisions;

Vu l'arrêt n° 221.565 rendu par le Conseil d'État le 29 novembre 2012;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 221.565, précité, concernant la date à laquelle celui-ci a été prononcé; qu'il y a lieu de rectifier cette erreur de la manière indiquée au dispositif,

D É C I D E :

Article unique.

À la page 3 de l'arrêt n° 221.565 du 29 novembre 2012, il y a lieu de lire :

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VIII^e chambre, le vingt-neuf novembre deux mille douze (...).

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VIII^e chambre, le quinze janvier deux mille treize par :

M.	VANHAEVERBEEK,	président de chambre,
M.	CAMBIER,	conseiller d'État,
M ^{me}	DÉOM,	conseiller d'État,
M.	DELANNAY,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président,

Gr. DELANNAY.

J. VANHAEVERBEEK.